

# COMITÉ NATIONAL

1<sup>er</sup> octobre 2016

Rédaction du compte rendu : Stéphane CLERJAUD

*Présents* : Philippe Blanc (B.N.), Valérie Bonnet (B.N. & R. Bordeaux), Didier Brégeon (B.N. & R. Caen), Karine Cardinal (R. Montpellier), Jean-Pierre Carlet (B.N. & R. Grenoble), Stéphane Clerjaud (B.N. & R. Strasbourg) Charles Coutel (B.N.), Philippe Danino (R. Paris-Créteil-Versailles), Henri Dilberman (B.N. & R. Poitiers), Frédéric Dupin (B.N.), Bernard Fischer (B.N.), Julien Fonollosa (R. Lyon), Nicolas Franck (B.N.), Pierre Hayat (B.N.), Jean-Louis Lanher (B.N.), Bertrand Nouailles (B.N. & R. Clermont-Ferrand), Marie Perret (B.N.), Simon Perrier (B.N. & R. Orléans-Tours), Gérard Schmitt (B.N. & R. Nancy-Metz), Patricia Verdeau (B.N. & R. Toulouse).

*Excusés* : Didier Carsin (B.N.)..

## I. LES MISSIONS DE L'INSPECTION

Invité par le Bureau, M. Antoine Léandri a bien voulu nous donner des éclairages sur la lettre ouverte qu'il a adressée cet été à l'Inspection générale, à la suite de sa décision de mettre fin à ses fonctions d'IA-IPR. Une discussion s'est ensuivie, dont il a été décidé de ne pas faire état dans ce compte rendu, afin de préserver la liberté de chacun de ceux qui y ont pris part.

## II. DÉPART DU BUREAU DE PHILIPPE BLANC

Avant de passer au point suivant, le Comité tient à saluer très chaleureusement Philippe Blanc, qui ne se représentera pas à l'élection du prochain Bureau. Il le remercie tout particulièrement pour l'action qu'il a menée durant sa vice-présidence en faveur de la Conférence des associations de professeurs. Son action pour la revitalisation de celle-ci a été décisive.

## III. ACTIVITÉS DES RÉGIONALES

Le Comité discute de la situation des quelques Régionales qui n'ont pas répondu à la demande du BN de distribuer le numéro hors-série *Entrer dans le métier* et qui ne sont pas engagées dans la réflexion sur l'enseignement de la philosophie aujourd'hui et demain. Il regrette leur silence. Faut-il l'interpréter comme une volonté d'autonomie ? Il

rappelle que l'APPEP n'est pas une fédération d'associations. Chaque Régionale est invitée à se conformer à l'article 9 des statuts.

La diffusion du numéro hors-série est cependant très appréciable. Sont concernées les Académies d'Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Corse, Créteil, Dijon, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Strasbourg, Toulouse, Versailles. N'ont pas pu bénéficier d'une diffusion les académies de Limoges, Nice et Reims, qui n'ont pas de Régionale, mais aussi celles de Nantes, Lille et Rouen, où il en existe pourtant. Le Bureau de la Régionale de Rennes a, quant à lui, décidé de soumettre la distribution à un examen préalable, avant de démissionner collectivement et sans explication le 28 septembre (voir le message ci-après), ce qui entraîne la dissolution *de facto* de cette Régionale<sup>1</sup>.

La discussion porte ensuite sur les moyens de rendre les actions de l'Association plus efficaces au niveau régional. P. Hayat se demande si certaines de ces actions ne pourraient pas être directement mises en œuvre au niveau national, par le Bureau. Ch. Coutel évoque une possibilité de regroupement de Régionales, et observe un désinvestissement général de tout ce qui est associatif. K. Cardinal renchérit, en objectant que l'organisation de réunions à l'intention de collègues de deux académies serait plus difficile encore que dans l'état actuel : les collègues ne viennent pas ou peu, bien qu'ils se plaignent de leur isolement. En écho aux observations d'Olivier Lahbib, nouveau président de la Régionale de Poitiers, lues par H. Dilberman à propos de l'augmentation générale des effectifs en Charente-Maritime, S. Clerjaud évoque les services alourdis par la suppression des dédoublements, peu favorables à l'émergence de nouveaux engagements associatifs. Dans certaines académies, les bonnes relations avec les IPR peuvent néanmoins faciliter les démarches de l'Association, par exemple à Toulouse à propos du lancement d'une réflexion sur l'enseignement de notre discipline, ainsi que l'a mentionné P. Verdeau, ou encore à Bordeaux. Il n'en reste pas moins, selon V. Bonnet, que l'étendue des académies existantes, et à plus forte raison celle des prochains regroupements dus au redécoupage administratif des régions, affectera négativement les possibilités de réunions et d'actions collectives.

À la question posée par Ch. Coutel de savoir si toutes les associations de professeurs sont en érosion, M. Perret répond par l'affirmative. N. Franck ajoute que l'APPEP s'en sort plutôt bien, de même que l'APHG, sans parler de l'APSES, dont la situation exceptionnelle s'explique en partie par les ressources pédagogiques et les cours proposés aux collègues. Sur ce plan, Ph. Danino estime intéressant de proposer ce genre de ressources, à l'image des nombreux sites personnels de professeurs de philosophie. V. Bonnet mentionne alors l'exemple de l'anthologie sur la laïcité constituée par P. Hayat et mise en ligne sur le site de l'Association. Ch. Coutel met en garde contre les cours clé en main,

---

1. Une semaine après le Comité et dix jours après son adoption par l'Assemblée générale régionale, le Bureau national a reçu ce message de la Régionale de Rennes :

« L'Assemblée de rentrée de la Régionale de Rennes, qui s'est tenue le 28 septembre 2016, a réuni quatre adhérents. Tous quatre étaient membres du Bureau de la Régionale.

Les deux autres membres du Bureau de la Régionale n'étaient pas, pour des raisons personnelles, présents lors de notre assemblée du 28 septembre. Mais ils nous avaient auparavant fait connaître leur intention, pour des raisons également personnelles, de ne pas participer à un nouveau Bureau.

Les participants à l'assemblée du 28 septembre ont décidé, unanimement, de ne pas prolonger leur engagement au sein du Bureau de la Régionale. Le Bureau de la Régionale est donc, de fait, démissionnaire. Et de ce fait, la Régionale de Rennes, qui n'a plus de Bureau, est elle-même dissoute.

Il appartient désormais aux adhérents, s'il en est qui le souhaitent, de former un nouveau Bureau, et de relancer la Régionale de Rennes.

Les cosignataires de cette décision, par ordre alphabétique : Yves Desnos, Élisabeth Guivarc'h, Jean-Claude Kernin, Françoise Labat. »

peu compatibles avec l'esprit de notre discipline, tout en indiquant que des éléments nombreux, à entrées multiples, pourraient être fort utiles. Dans cette catégorie, N. Franck évoque les ressources pour l'EMC, également en ligne depuis deux ans sur le site, mais qui ne se renouvellent guère, en dépit de leur succès. Il serait à ses yeux intéressant de développer de telles ressources, par exemple sous la forme d'une série d'analyses de notion en 6 000 signes, le tout en accès réservé aux adhérents. Difficile de savoir, cependant, si cela pourrait faire venir de nouveaux adhérents. En dépit de cette incertitude, P. Hayat y voit une très bonne idée : aller au-delà de ce qui concerne l'EMC et de partir du principe que toutes les contributions seront bienvenues. S. Clerjaud ajoute que les jeunes collègues touchés par la brochure d'accueil pourraient en être demandeurs. L'occasion serait alors donnée de redynamiser les Régionales, comme l'a souligné K. Cardinal. Ph. Danino rappelle à cet effet que la Revue a souvent proposé des explications de texte, des corrigés : autant de ressources précieuses pour des collègues en début de carrière, souvent débordés. La difficulté serait cependant d'après lui celle du filtrage des propositions.

#### IV. QUESTIONS DIVERSES

##### *Les problèmes du site*

N. Franck avoue sa lassitude face à la quinzaine de tentatives de piratages par jour, subies par le site. Cela exige un travail et une vigilance constants, ce qui est assez lourd. Il faudrait en urgence trouver quelqu'un pour s'occuper de la partie proprement technique du site, notamment pour la partie en accès réservé. À défaut d'un idéal : quelqu'un de l'APPEP, il faudrait rémunérer un expert en informatique. B. Nouailles suggère de sonder les Régionales pour que des collègues se proposent. En sa qualité de trésorier, H. Dilberman désapprouverait le renoncement à des dépenses utiles, mais il tient à ce que dans tout débat concernant une dépense chacun garde à l'esprit, à titre régulateur, la question des ressources de l'Association, conditions de sa pérennité. Une cotisation fait en moyenne trente euros. L'Association dispose d'un « matelas » de quarante mille euros. Mais celui-ci pourrait disparaître assez vite au rythme actuel des dépenses. N. Franck répond que l'APPEP a besoin d'engager des dépenses pour continuer de se faire connaître des collègues et se renforcer. V. Bonnet se demande s'il ne serait pas judicieux de proposer une formation à un collègue de l'APPEP qui serait intéressé. Ch. Coutel connaît quelqu'un qui pourrait faire de l'excellent travail : il faudrait lui envoyer un programme prévisionnel des tâches. Celles-ci seraient conséquentes, car selon N. Franck il faudrait refaire l'architecture du site. Ce dernier pourrait être plus clair, moins coloré. La page d'accueil actuelle ne rend pas justice à sa très grande richesse. Il faudrait par ailleurs changer la page Wikipedia consacrée à l'Association. P. Hayat propose de lancer un appel et de s'entendre sur un délai. Au cas où l'on ne trouverait personne, il faudrait rémunérer quelqu'un : c'est, pour l'APPEP, une question de survie.

Cette affaire soulève des problèmes semblables à ceux que rappelle G. Schmitt à propos de la Revue : on aurait pu en assumer totalement la composition, mais la dépendance de celle-ci à son responsable aurait causé des embarras, au cas où celui-ci serait parti. Voilà pourquoi il a été décidé de confier cette responsabilité à un homme de métier : Serge Sadois. Pour conclure, Ph. Danino suggère à N. Franck de communiquer à chaque Régionale le détail des compétences attendues.

En marge de ces propos touchant le site, M. Perret se demande si la mise en ligne du nom de domaine pour la pétition concernant les dédoublements est toujours payée

par l'APPEP. On compte environ 1 650 signatures. Tous les collègues présents sont d'accord pour supprimer cette page.

### ***Proposition de communiqué sur la réforme de l'évaluation des professeurs***

À propos du projet de texte, Ph. Blanc se demande ce qu'est une contrainte inutile. J.-P. Carlet en donne pour exemple le basculement qu'il a observé dans les IUFM, avec le cas d'un stagiaire qui tempérait le jugement négatif dont son travail faisait l'objet en répliquant que « toutes les autres compétences sont acquises ». Ch. Coutel propose d'ajouter : « la liberté pédagogique des professeurs risque ainsi d'être menacée ». G. Schmitt abonde dans ce sens, en évoquant un stagiaire à qui l'on reprochait de « ne pas s'investir assez dans l'établissement ». J.-L. Lanher propose de mentionner « un esprit de finesse irréductible à une grille de compétence ». M. Perret souligne le danger de renforcement du contrôle administratif. Tous sont d'accord pour remplacer « contrainte inutile » par « contrainte périphérique ». Une fois pourvu de ces amendements, le communiqué est adopté à l'unanimité<sup>2</sup>.

### ***Le questionnaire sur le baccalauréat***

N. Franck rappelle l'utilité de relayer l'information auprès des adhérents. Six cents réponses ont été recueillies à ce jour, mais elles ne sont pas toutes exploitables. La date limite est le 15 octobre. Par ailleurs la brochure du rapport du questionnaire 2015 a été remise au Cabinet du Ministère : elle fait belle impression.

### ***V. ORGANISATION DE LA REMISE DU PRIX LYCÉEN DE PHILOSOPHIE***

N. Franck nous informe que cette remise aura lieu le 17 novembre à 17 heures, au Ministère. Cette année, quarante lycées participent. L'opération figure sur la liste des actions éducatives du Ministère.

### ***VI. PROJET D'UN COLLOQUE SUR L'EMC EN PARTENARIAT AVEC L'APHG***

M. Perret pense qu'il s'agit de montrer à quel point les approches philosophiques et historiques sont complémentaires. Le colloque est prévu pour le 10 décembre, de 14 heures à 17 heures, dans une salle du lycée Saint-Louis.

### ***VII. RÉFLEXION SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE AUJOURD'HUI ET DEMAIN***

Après avoir observé que des colloques sont organisés contre ce que représente l'APPEP, N. Franck insiste sur l'importance d'être présent sur ce terrain et de mobiliser les adhérents. C'est pourquoi l'APPEP organisera un colloque, en vue duquel il s'agira de faire les comptes rendus des travaux des Régionales avant la prochaine AG. Cela peut se faire en constituant un groupe informel, au moyen d'une seconde liste de diffusion incluant les collègues non rattachés à une Régionale. B. Nouailles indique que ce travail est en cours à Clermont-Ferrand, et demande s'il faut effectuer une synthèse. N. Franck estime des synthèses départementales plus utiles. J.-L. Lanher évoque les six items, pouvant être regroupés en deux catégories : les quatre premiers interrogent chacun sur ce qu'il estime être constitutif de notre identité professionnelle, tandis que les deux suivants sollicitent des propositions de sa part concernant l'évolution souhaitable du métier. Dans le premier cas, il faut s'exprimer au nom du collectif, dans le second en son nom propre. Il se demande si ce double registre est bien identifié. Ph. Danino renchérit

---

2. Ce communiqué est publié à la suite du présent compte rendu.

en suggérant que les réponses doivent être envisagées en vue de ce que devraient être des positions de l'APPEP.

Pour finir, N. Franck dit quelques mots sur les procédures pour faire de l'APPEP une association reconnue d'utilité publique, et propose d'en reparler à la prochaine réunion.

La réunion du Comité prend fin à 17 h 38.

## COMMUNIQUÉ SUR LE PROJET DE RÉFORME DE L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

L'APPEP a pris connaissance du projet de réforme de l'évaluation des enseignants présenté par le ministère de l'Éducation nationale, fondé sur le « référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation » censé définir « les objectifs et la culture commune à tous les professionnels du professorat et de l'éducation ».

L'APPEP s'inquiète de cette extension de la logique des compétences au jugement porté sur les professeurs par les IPR et les chefs d'établissement. Elle considère que le travail que les professeurs mènent avec leurs élèves ne peut être réduit à une série de cases à cocher. Le volume *Professeur de philosophie, entrer dans le métier*, publié par l'APPEP en septembre, montre, tout au contraire, que la complexité du travail des professeurs exige, pour être appréciée, un esprit de finesse incompatible avec une grille de compétences.

Ainsi, sous couvert d'une objectivité illusoire, les formulations de ces compétences sont si creuses ou si vagues, qu'elles autorisent les jugements les plus arbitraires et aggravent l'insécurité des enseignants.

Les items retenus éloignent les professeurs de leur tâche principale, si bien, qu'au lieu de les aider à travailler avec les élèves, ils sont une invitation à se détourner de l'essentiel pour se conformer à des contraintes périphériques et contestables.

Pour autant l'APPEP ne se satisfait pas des modalités actuelles d'évaluation, qui ne rendent pas justice au travail des professeurs.

L'APPEP demande donc à être consultée avant toute réforme de l'évaluation des professeurs. Elle travaillera en commun avec les autres associations de professeurs spécialistes pour améliorer les conditions de l'évaluation des enseignants et mieux définir sa finalité.